



## NOTE DE SYNTHÈSE N°4

### OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION FOURRIERE AUTOMOBILE

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

#### EXPOSÉ

Il convient de signer une convention avec SOS Route relative à la fourrière automobile. Même si cela reste marginale en termes d'activité, certaines situations (marché, fête votive, voiture ventouse) nécessitent d'effectuer un enlèvement.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral du 3 Février 2021 portant agrément d'un gardien de fourrière et de ses installations,  
Considérant l'avis émis lors du pré conseil le mardi 2 Avril 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les modalités de la convention annexée à la présente décision,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.